

***Arrêté n° SDIS59. 2020. IV- 04 portant fixation du calendrier des opérations électorales pour la désignation des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Nord (CASDIS).***

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1424-24-1, L.1424-24-3, L.1424-26, R. 1424-4 et R.1424-8 ;

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs les 15 et 22 mars 2020 ;

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs, en date du 28 juin 2020 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours au 28 octobre 2020;

Vu la délibération n ° CA / 20 / IV - 02 du 24 janvier 2020 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Nord relative au renouvellement du conseil d'administration ;

Vu la délibération n ° CA / 20 / IV – 05 du 6 février 2020 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Nord relative à la pondération des suffrages dont disposeront les maires et les présidents d'établissements publics intercommunaux, électeurs, dans le cadre des élections 2020 pour le renouvellement des collèges des communes et des établissements publics intercommunaux au sein du Conseil d'Administration du SDIS du Nord ;

Vu l'élection, le 2 avril 2015, de Monsieur Jean-René LECERF en tant que Président du Conseil Départemental du Nord et Président de droit du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord ;

## ARRETE

Article 1 : Le calendrier des opérations électorales, en vue de l'élection des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du nord est le suivant :

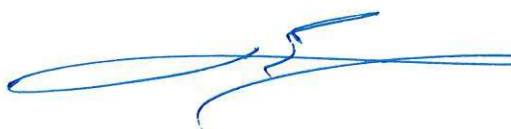
Date d'ouverture de la réception des listes de candidats	20 juillet 2020
Date limite de réception des listes de candidats	24 août 2020
Date limite d'envoi des bulletins de vote	11 septembre 2020
Période d'envoi des votes (le cachet de la poste faisant foi)	du 11 au 25 septembre 2020
Date de dépouillement (Commission de recensement des votes)	le 29 septembre 2020
Date de proclamation des résultats	Au plus tard le 2 octobre 2020

Article 2 : Conformément à l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Lille ne peut être saisi que par voie de recours formé contre le présent arrêté dans les 2 mois à compter de sa publication.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens", accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 3 : Le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Nord.

Fait à Lille, le **08** JUIL. 2020

Le Président,



**Jean-René LECERF**

Transmis en Préfecture et affiché le : **08** JUIL. 2020



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Service départemental d'incendie et de secours du Nord**

**Utilisateur : PASTELL Plateforme**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	AR_2020_IV_04
Date de la décision :	2020-07-08 00:00:00+02
Objet :	Arrêté n° SDIS59. 2020. IV- 04 portant fixation du calendrier des opérations électorales pour la désignation des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Nord (CASDIS).
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.1 - Election executif
Identifiant unique :	059-285900015-20200708-AR_2020_IV_04-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-285900015-20200708-AR_2020_IV_04-AR-1-1_0.xml	text/xml	1123
Nom original :		
Arrete fixation calendrier electoral.pdf	application/pdf	829670
Nom métier :		
99_AR-059-285900015-20200708-AR_2020_IV_04-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	829670

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 juillet 2020 à 08h34min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 juillet 2020 à 08h34min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 juillet 2020 à 08h34min51s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>8 juillet 2020 à 08h35min09s</i>	<i>Reçu par le MI le 2020-07-08</i>
--	--------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------